

Aperçu de l'option de récupération de commission auprès du conseiller



Assurances

DIFFUSION EXCLUSIVE AUX CONSEILLERS

Offrez plus de souplesse avec les FPG RBC®

L'option des frais de souscription avec récupération de commission auprès du conseiller (FSRCC) a des avantages pour vous et vos clients. Grâce aux FSRCC, vous pouvez offrir à vos clients plus de choix en ce qui concerne les frais de souscription, tout en continuant de toucher une commission de vente initiale. Les clients peuvent accéder à leurs fonds en tout temps sans payer de frais de rachat, et vous recevrez une commission de vente initiale de 3,25 %. Toutefois, si votre client effectue un retrait au cours des deux premières années, vous devrez retourner une partie de vos commissions, déterminée en fonction d'un barème de récupération au prorata de deux ans.

Avantages pour le client

- Aucuns frais de souscription au moment du dépôt ou du rachat
- Plus grande souplesse dans le choix d'options de frais de souscription des FPG RBC

Avantages pour le conseiller

- Commission de vente initiale de 3,25 %
- Parts annuelles non assujetties à la récupération de la commission – 10 % sur les comptes non enregistrés, les REER, les CRI et les CELI ; 20 % sur les FERR et les FRV*

Barème de rémunération

Catégorie d'actifs	Commission de vente	Commission de suivi (à partir du 25 ^e mois)
Autre que du marché monétaire	3,25 %	1,00 %
Marché monétaire	2,00 %	0,40 %

Barème de rémunération cumulative

Catégorie d'actifs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Autre que du marché monétaire	3,25 %	3,25 %	4,25 %	5,25 %	6,25 %
Marché monétaire	2,00 %	2,00 %	2,40 %	2,80 %	3,20 %

Barème de récupération de commission – Fonds autres que du marché monétaire

Mois du retrait	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
En % du prix d'achat initial	3,25 %	3,11 %	2,98 %	2,84 %	2,71 %	2,57 %	2,44 %	2,30 %	2,17 %	2,03 %	1,90 %	1,76 %
Mois du retrait	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
En % du prix d'achat initial	1,63 %	1,49 %	1,35 %	1,22 %	1,08 %	0,95 %	0,81 %	0,68 %	0,54 %	0,41 %	0,27 %	0,14 %

Barème de récupération de commission – Fonds du marché monétaire

Mois du retrait	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
En % du prix d'achat initial	2,00 %	1,92 %	1,83 %	1,75 %	1,67 %	1,58 %	1,50 %	1,42 %	1,33 %	1,25 %	1,17 %	1,08 %
Mois du retrait	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
En % du prix d'achat initial	1,00 %	0,92 %	0,83 %	0,75 %	0,67 %	0,58 %	0,50 %	0,42 %	0,33 %	0,25 %	0,17 %	0,08 %

Offerte dans toutes les séries** du produit, l'option frais de souscription avec récupération de commission auprès du conseiller constitue un ajout précieux à notre gamme actuelle de frais de souscription. Une plus grande sélection pour les investisseurs et une rémunération concurrentielle pour les conseillers font des FPG RBC le choix idéal pour vos clients.

* Les parts non assujetties à la récupération de la commission contribuent à réduire le montant de la récupération si un rachat est effectué au cours des 24 premiers mois, et ne peuvent être transférées à d'autres types de fonds. Les parts non assujetties à la récupération de la commission sont calculées par fonds et ne sont pas transférées d'une année sur l'autre.

** Ne s'applique pas à tous les fonds. L'offre de fonds correspond aux fonds de la catégorie F.